

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 18/01/2019

Reçu en préfecture le 18/01/2019

Affiché le 19 JAN 2019

ID : 084-200040681-20190116-DP_2019_01-AU

R

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-01 : Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en rez-de-chaussée et parking de l'Espace Germain Aubert à Valréas _ Lot 2 : Gros œuvre – démolition _ Avenant 2

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la réalisation des travaux consistant à des aménagements intérieurs en rez-de-chaussée (réhabilitation de friches) et extérieurs (extension du parking) pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), a été inscrite au budget 2018 de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan,

CONSIDERANT la décision du Président 2018-49 du 18 juillet 2018, attribuant le Lot 2 : Gros œuvre, démolition, à l'entreprise DCA, sis ZA de Fontgrave à Montboucher sur Jabron (26740), étant précisé que l'offre retenue s'établissait à 54 377.50 euros HT, soit 65 253.00 euros TTC,

CONSIDERANT la décision du Président 2018-101 du 07 novembre 2018, ayant pour objet une plus-value de 2 202.20 euros HT, soit 2 642.64 euros TTC, portant ainsi le marché de travaux susvisé à 56 579.70 euros HT, soit 67 895.64 euros TTC,

CONSIDERANT l'opportunité d'une labellisation de l'entrée nord de l'Espace Germain Aubert dans le cadre du dispositif EcoParc du Département de Vaucluse, permettant en outre d'obtenir une aide financière Départementale de 100 000€,

CONSIDERANT que les travaux complémentaires commandés, consistant à la reprise du muret et à la réalisation d'un enduit ciment, permettent de répondre aux atouts « attractivité fonctionnelle et paysagère » et « qualité environnementale et énergétique » de la grille de critères pour la labellisation EcoParc déclinée en 4 volets.

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 2 au marché relatif au réaménagement des parking et bureaux en rez-de-chaussée de l'Espace Germain Aubert, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600) - Lot 2 _ Gros œuvre - Démolition, avec l'entreprise DCA, sis ZA de Fontgrave à Montboucher sur Jabron (26740), consistant à la reprise du muret et à la réalisation d'un enduit ciment, ayant pour objet une plus-value de 1 809.60 euros HT, soit 2 171.52 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 58 389.30 euros HT, soit 70 067.16 euros TTC.

Certificat exécutoire :

Envoyé en préfecture le 18/01/2019

Reçu en préfecture le 18/01/2019

Affiché le 19 JAN. 2019

Bercy
Levraut

ID : 084-200040681-20190116-DP_2019_01-AU

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 16 janvier 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

